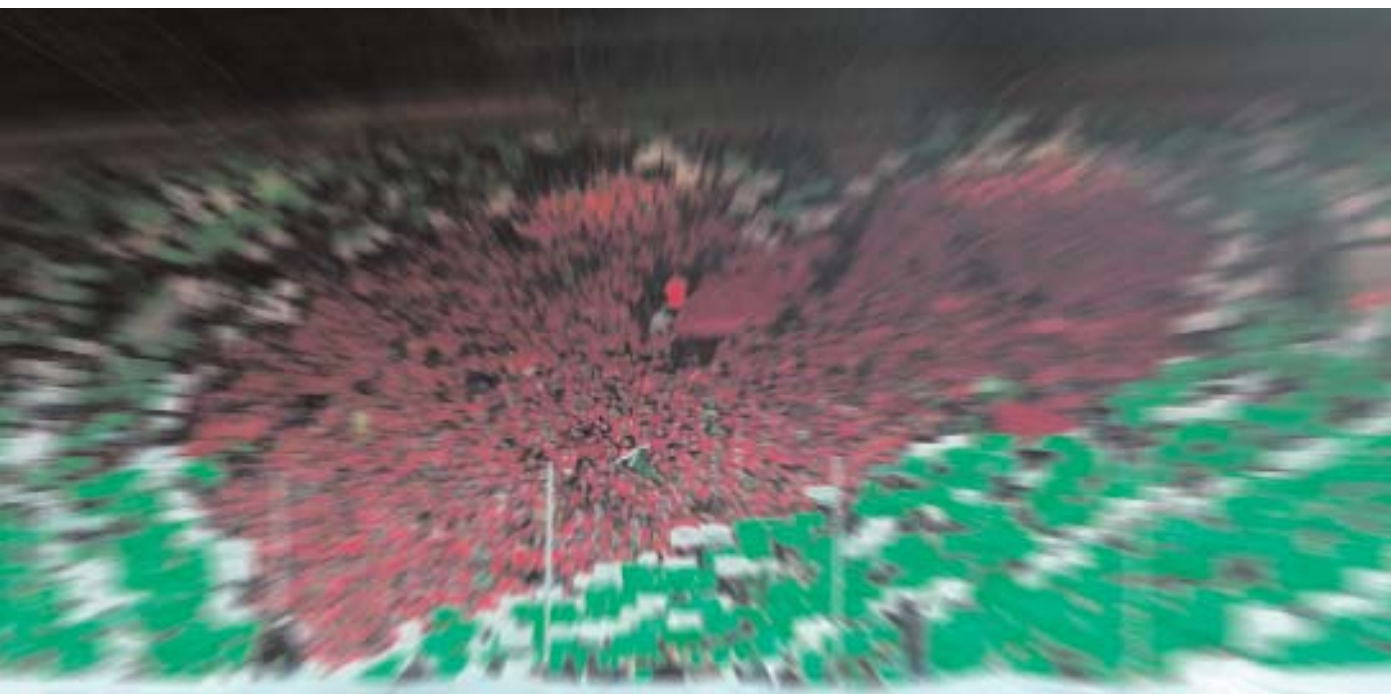




Vous êtes supporter,
nous aussi.

Situation du football professionnel français

Saison 2003-2004



Introduction

La LFP propose la première édition de son rapport annuel sur la situation économique du football professionnel. Il regroupe deux documents : les traditionnelles statistiques financières publiées par la DNCG et le rapport de la LFP qui vient les compléter et les replacer dans le contexte général de son action et de l'évolution du football français. Ce rapport constitue ainsi une étape importante dans le développement du football professionnel français, en témoignant du souci toujours plus fort de transparence de ses acteurs.

Le rapport de la LFP revient sur la saison 2003-2004 et sur les principaux défis à relever pour l'avenir.

Les comptes présentés par la DNCG confirment pour leur part le redressement économique du football professionnel français, rendu possible par les efforts de

gestion des clubs et l'action de surveillance constructive et préventive de la « meilleure DNCG d'Europe ».

Sur la base d'une situation ainsi redressée et des évolutions législatives récentes, l'augmentation des droits TV sur 2004-2005 puis 2005-2006 doit permettre aux clubs d'entrer dans un cercle vertueux de développement et de performances sportives et financières.

Le football professionnel français a aujourd'hui pour ambition de s'installer sur le podium des meilleurs championnats européens. Pour cela, il devra veiller à conserver sa faculté de promouvoir les jeunes talents issus de sa formation et à maintenir ses principes de solidarité. Il devra aussi voir ses équipes de tête progresser dans la hiérarchie économique et sportive des clubs européens. Il devra enfin



s'assurer que le Licensing UEFA contribue efficacement à limiter les distorsions de concurrence entre clubs, en jouant un rôle de contrôle de gestion prospectif. C'est à ces conditions que le football professionnel français pourra conserver ses meilleurs joueurs et attirer de nouveaux « artistes » afin d'offrir toujours plus de spectacle et de prolonger les victoires enregistrées au cours des douze derniers mois.

*Frédéric Thiriez
Président de la LFP*

Les clubs professionnels vont mieux. Sportivement et économiquement. La saison 2003-2004 aura tout d'abord été celle de la reconquête sportive. Après plusieurs années de disette, notre football de clubs a enfin connu son printemps avec les fantastiques parcours de l'AS Monaco en Ligue des Champions et de l'OM en UEFA. Le temps n'est peut-être plus très loin où le capitaine d'un club français pourra brandir un trophée européen.

Notre championnat a une nouvelle fois valu par son suspense. Car si l'Olympique Lyonnais fut à nouveau un brillant champion, ce fut au prix d'une farouche lutte avec ses poursuivants, à commencer par le PSG. Même scénario en Ligue 2 entre St-Etienne et Caen qui, assurés de la montée, se sont disputés âprement le titre.

L'intérêt de nos championnats, c'est que la compétition existe aussi bien pour le titre ou une montée que pour la descente. Le résultat de chaque rencontre

devient ainsi déterminant. D'ailleurs, le public ne s'y trompe pas puisque ce sont plus de 10 millions de spectateurs qui ont suivi dans nos stades les matches de Ligue 1 et Ligue 2.

Ce qui est remarquable aussi, c'est que ces succès n'ont pas été obtenus au prix de quelques folies financières qui ont par le passé laissé bien souvent des clubs en ruines. N'ayons pas peur de le dire les clubs français sont les bons élèves de la classe économique européenne. Après avoir connu un trou d'air, ils ont engagé une politique d'assainissement qui leur a permis de réduire cette saison leur perte par 5 avant certainement de retrouver l'équilibre à la fin de la saison 2005. Un contrôle rigoureux de notre DNCG, des actionnaires qui répondent présents et le professionnalisme de ceux qui conduisent au quotidien les clubs expliquent en grande partie ce résultat.

Nous, dirigeants des clubs français, sommes ambitieux. Parce



que la compétition est notre lot quotidien, nous voulons faire de notre football professionnel un des plus performants sur la scène internationale pour offrir à notre public un grand spectacle d'un football indécis et spectaculaire dans un environnement convivial.

Nous savons que la route est encore longue, qu'il faut poursuivre les réformes mais nous savons aussi que nous avons pris le bon chemin, celui qui inévitablement nous mènera au succès.

*Gervais Martel
Président de l'UCPF*

Les clubs professionnels ont poursuivi en 2003-2004 les bons efforts des années précédentes.

La DNCG n'y est sans doute pas étrangère, si l'on se réfère aux difficultés de certains de leurs concurrents en Europe.

Il faut donc avec encore plus de vigueur continuer à plaider en faveur d'une commission de contrôle européenne unique, seule à même de garantir, en toute indépendance et impartialité, à l'image de notre instance française, que les compétitions auxquelles prennent part les équipes françaises se déroulent de façon loyale également au plan financier.

Dans le même temps, il serait certainement bienvenu d'ouvrir

un débat général au sein de notre football sur l'utilisation des sommes provenant du nouveau contrat Canal +, ou économisées grâce aux récentes avancées législatives.

Il serait en effet dommage que le passé nous rattrape et que les montants des salaires et des transferts connaissent brusquement un nouvel emballement.

Nos clubs ne doivent-ils pas en profiter pour améliorer sur le long terme leurs structures - capacités d'accueil, stades chauffés et rénovés, services aux « clients-spectateurs », maintien et développement de notre système de formation, etc. - de manière à accroître encore la valeur du « produit football », qui pourra alors faire l'objet de



nouvelles enchères dans des conditions optimales ?

Ce n'est pas le plus mince défi qui leur est proposé, mais c'est sans doute le plus porteur d'un avenir joyeux.

*François Ponthieu
Président de la Commission de
Contrôle des Clubs Professionnels*

Sommaire

1. LE GRAND SPECTACLE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL
2. UNE SITUATION FINANCIÈRE DES CLUBS TRANSPARENTE ET EN NET REDRESSEMENT
3. UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE
4. UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EN MARCHÉ



Le grand spectacle du football professionnel

1

1. LIGUE 1

L'OLYMPIQUE LYONNAIS CHAMPION DE FRANCE

AFFLUENCES ET ABONNÉS

COUVERTURE TV

2. LIGUE 2

ST-ÉTIENNE RETROUVE LA LIGUE 1

AFFLUENCES ET ABONNÉS

COUVERTURE TV

3. COUPE DE LA LIGUE ET TROPHÉE DES CHAMPIONS

COUPE DE LA LIGUE

TROPHÉE DES CHAMPIONS

4. LES COUPES D'EUROPE

LIGUE DES CHAMPIONS

COUPE UEFA

INDICE UEFA

Ligue 1

L'OLYMPIQUE LYONNAIS CHAMPION DE FRANCE POUR LA TROISIÈME FOIS CONSÉCUTIVE DU PLUS DISPUTÉ DES GRANDS CHAMPIONNATS EUROPÉENS



L'Olympique Lyonnais champion de France pour la troisième fois consécutive

Le championnat de France de Ligue 1 2003-2004 aura tenu toutes ses promesses, l'Olympique Lyonnais sortant vainqueur d'un combat haletant ayant opposé le champion sortant à l'AS Monaco et au Paris St Germain. 884 buts ont été marqués tout au long de la saison, soit 2,33 buts par match (contre 2,20 buts par match en 2002-2003).

La Ligue 1 reste, en 2003-2004, comme les années précédentes, et avec la Liga espagnole, le plus disputé des grands championnats européens, ce qui renforce encore son attractivité (à l'inverse de la situation vécue notamment en Serie A italienne).



| EQUIPE | Pts | J | G | N | P | p | c | Diff. |
|------------------|-----|----|----|----|----|----|----|-------|
| Lyon | 79 | 38 | 24 | 7 | 7 | 64 | 26 | + 38 |
| Paris St-Germain | 76 | 38 | 22 | 10 | 6 | 50 | 28 | + 22 |
| Monaco | 75 | 38 | 21 | 12 | 5 | 59 | 30 | + 29 |
| Auxerre | 65 | 38 | 19 | 8 | 11 | 60 | 34 | + 26 |
| Sochaux | 63 | 38 | 18 | 9 | 11 | 54 | 42 | + 12 |
| Nantes | 60 | 38 | 17 | 9 | 12 | 47 | 35 | + 12 |
| Marseille | 57 | 38 | 17 | 6 | 15 | 51 | 45 | + 6 |
| Lens | 53 | 38 | 15 | 8 | 15 | 34 | 48 | - 14 |
| Rennes | 52 | 38 | 14 | 10 | 14 | 56 | 44 | + 12 |
| Lille | 51 | 38 | 14 | 9 | 15 | 41 | 41 | 0 |
| Nice | 50 | 38 | 11 | 17 | 10 | 42 | 39 | + 3 |
| Bordeaux | 50 | 38 | 13 | 11 | 14 | 40 | 43 | - 3 |
| Strasbourg | 43 | 38 | 10 | 13 | 15 | 43 | 50 | - 7 |
| Metz | 42 | 38 | 11 | 9 | 18 | 34 | 42 | - 8 |
| AC Ajaccio | 40 | 38 | 10 | 10 | 18 | 33 | 55 | - 22 |
| Toulouse | 39 | 38 | 9 | 12 | 17 | 31 | 44 | - 13 |
| Bastia | 39 | 38 | 9 | 12 | 17 | 33 | 49 | - 16 |
| Guingamp | 38 | 38 | 10 | 8 | 20 | 36 | 58 | - 22 |
| Le Mans | 38 | 38 | 9 | 11 | 18 | 35 | 57 | - 22 |
| Montpellier | 31 | 38 | 8 | 7 | 23 | 41 | 74 | - 33 |



Arbitrage

La saison 2003-2004 a été marquée par l'arrivée du dispositif d'assistance à l'arbitrage en Ligue 1.

Un cahier des charges précis, fruit d'un long travail entre la Ligue et un comité d'arbitres, doit permettre la création d'un nouveau dispositif "d'oreillettes" qui réponde pleinement aux attentes des arbitres.

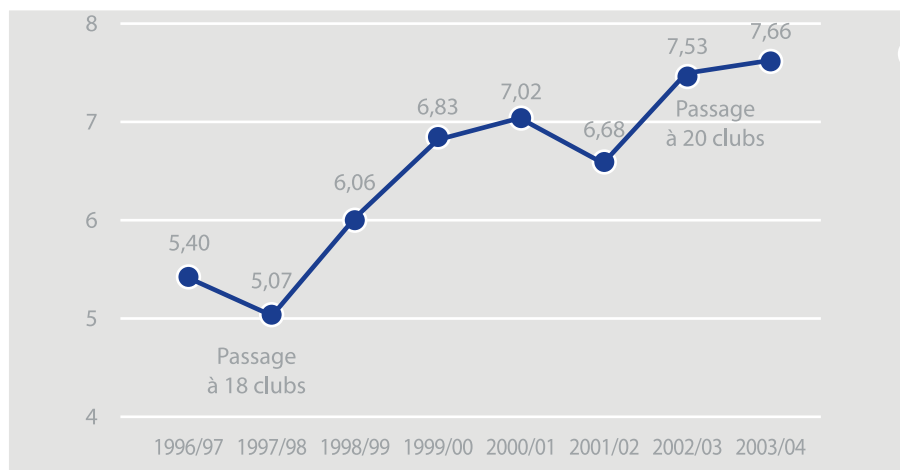
La France est, avec l'Écosse, une nation pionnière en Europe en terme d'assistance à l'arbitrage. Les derniers boîtiers développés ne pèseront que 150 grammes contre 750 grammes pour les premiers dispositifs et éviteront tous soucis de brouillage et d'interférences.

La saison 2004-2005 est également une saison de dialogue et de débat autour de l'assistance vidéo pour les arbitres de Ligue 1.



Classement des buteurs

| | | | |
|----|----------------------|---------------------|---------|
| 1. | Djibril Cissé | AJ Auxerre | 26 buts |
| 2. | Alexander Frei | Stade Rennais | 20 buts |
| 3. | Didier Drogba | Olympique Marseille | 19 buts |
| 4. | Pedro Miguel Pauleta | Paris St-Germain | 18 buts |
| 5. | Pierre-Alain Frau | FC Sochaux | 17 buts |



● Evolution de l'affluence totale de Ligue 1 (en millions de personnes)

Affluences et abonnés

Les affluences de la Ligue 1 poursuivent leur progression. En 2003-2004, 7 660 000 spectateurs ont assisté au grand spectacle de la Ligue 1, soit 52 % de spectateurs de plus qu'en 1995-1996.

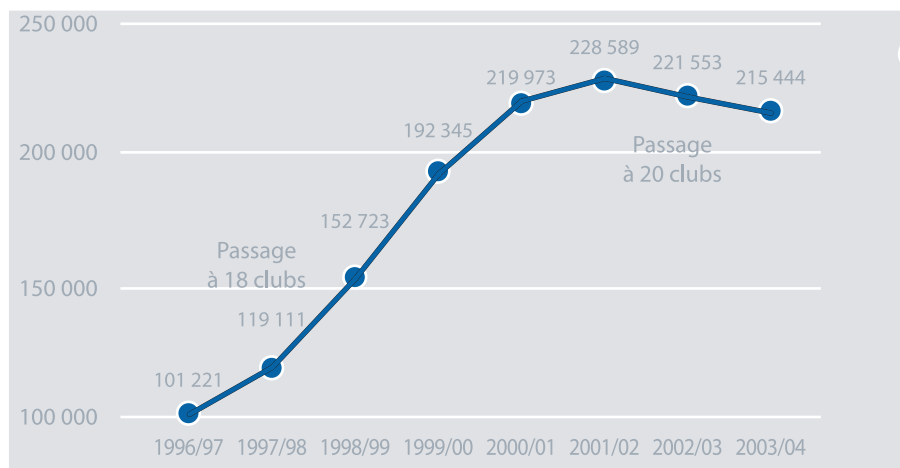
Le nombre d'abonnés a connu une progression spectaculaire

entre 1996-1997 et 2001-2002, période au cours de laquelle les effectifs ont plus que doublé, avant de se stabiliser autour de 220 000.

Le taux de remplissage a également connu une forte progression entre 1996-1997 et 2001-2002 mais semble aujourd'hui se stabiliser autour de 70 %.

DES AFFLUENCES EN HAUSSE DE 52 % DEPUIS 1995-1996

UN NOMBRE D'ABONNÉS AYANT PLUS QUE DOUBLÉ SUR LA MÊME PÉRIODE



● Nombre d'abonnés en Ligue 1



Abonnés

| | | | |
|-----|-------------|--------|--------|
| 1. | Marseille | 44 516 | +6 % |
| 2. | Lens | 23 514 | -13 % |
| 3. | Lyon | 22 547 | -2 % |
| 4. | Paris | 20 875 | -11 % |
| 5. | Nantes | 19 242 | -6 % |
| 6. | Bordeaux | 11 873 | -9 % |
| 7. | Sochaux | 8 397 | +16 % |
| 8. | Lille | 7 920 | -16 % |
| 9. | Le Mans | 7 844 | +469 % |
| 10. | Toulouse | 7 694 | +170 % |
| 11. | Metz | 7 154 | +52 % |
| 12. | Rennes | 6 646 | -14 % |
| 13. | Guingamp | 5 377 | +10 % |
| 14. | Nice | 5 111 | -11 % |
| 15. | Strasbourg | 4 147 | +22 % |
| 16. | Montpellier | 3 705 | -8 % |
| 17. | Bastia | 3 498 | -11 % |
| 18. | Auxerre | 3 081 | 0 % |
| 19. | Ajaccio | 1 281 | -21 % |
| 20. | Monaco | 1 022 | +55 % |

Taux de remplissage

| | | | |
|-----|-------------|------|-------|
| 1. | Lyon | 92 % | -2 % |
| 2. | Marseille | 86 % | +7 % |
| 3. | Lens | 84 % | -6 % |
| 4. | Sochaux | 83 % | +8 % |
| 5. | Paris | 82 % | +3 % |
| 6. | Guingamp | 82 % | +1 % |
| 7. | Nantes | 80 % | -5 % |
| 8. | Lille | 73 % | -3 % |
| 9. | Le Mans | 71 % | +17 % |
| 10. | Bordeaux | 69 % | -12 % |
| 11. | Metz | 67 % | +37 % |
| 12. | Rennes | 66 % | -5 % |
| | Nice | 66 % | -12 % |
| 14. | Bastia | 58 % | -22 % |
| 15. | Strasbourg | 57 % | +12 % |
| 16. | Monaco | 56 % | +23 % |
| 17. | Toulouse | 55 % | +95 % |
| 18. | Auxerre | 54 % | +17 % |
| 19. | Ajaccio | 42 % | -22 % |
| 20. | Montpellier | 36 % | -7 % |

Affluences moyennes

| | | | |
|-----|-------------|--------|-------|
| 1. | Marseille | 51 786 | +7 % |
| 2. | Paris | 38 810 | 0 % |
| 3. | Lyon | 36 014 | -2 % |
| 4. | Lens | 34 822 | -6 % |
| 5. | Nantes | 30 778 | -5 % |
| 6. | Bordeaux | 23 490 | -13 % |
| 7. | Toulouse | 19 945 | +95 % |
| 8. | Metz | 17 912 | +37 % |
| 9. | Rennes | 17 268 | -5 % |
| 10. | Strasbourg | 16 538 | +12 % |
| 11. | Sochaux | 16 505 | +8 % |
| 12. | Lille | 15 104 | -3 % |
| 13. | Guingamp | 14 707 | +1 % |
| 14. | Le Mans | 12 716 | +73 % |
| 15. | Auxerre | 12 655 | +17 % |
| 16. | Montpellier | 11 916 | -7 % |
| 17. | Nice | 11 898 | -12 % |
| 18. | Monaco | 10 394 | +23 % |
| 19. | Bastia | 5 895 | -22 % |
| 20. | Ajaccio | 3 388 | -30 % |

Marseille, Paris et Lyon affichent les plus fortes affluences moyennes de Ligue 1 en 2003-2004. Marseille et Lyon figurent également dans le trio de tête du nombre d'abonnés et du taux de remplissage, aux côtés du RC Lens.

Protection des pelouses

Sur décision du Conseil d'administration du 14 novembre 2003, la LFP a mené une action d'incitation pour la protection des pelouses afin de diminuer sensiblement le nombre de matchs reportés pour cause de terrains impraticables. L'action a d'abord été menée à titre expérimental avec le concours de quatre clubs (Auxerre, Lens, Metz et Strasbourg). L'opération s'est montrée très concluante puisque, pour ces clubs, aucun match n'a dû être reporté.

Cette action se poursuit lors de la saison 2004-2005 avec notamment une aide de 10.000 euros accordée aux clubs voulant s'équiper de systèmes de protection de leurs pelouses. En outre, la Ligue a fait l'acquisition de deux bâches mises à la disposition des clubs lorsque les conditions climatiques l'exigent. Cette saison, neuf clubs de Ligue 1 et quatre clubs de Ligue 2 ont ainsi mis en place un système de préservation de leur pelouse. Un tel système sera obligatoire à compter de la saison 2005-2006.

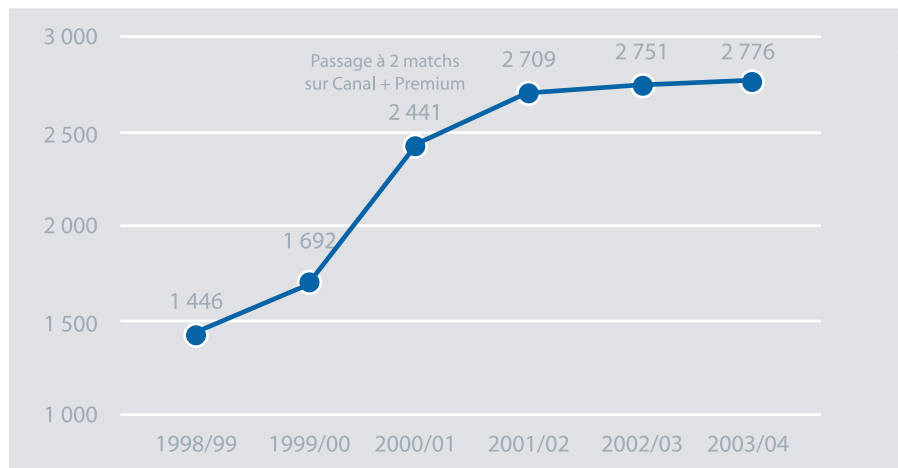




Couverture TV

Les audiences moyennes des retransmissions sont en hausse constante depuis 1998-1999.

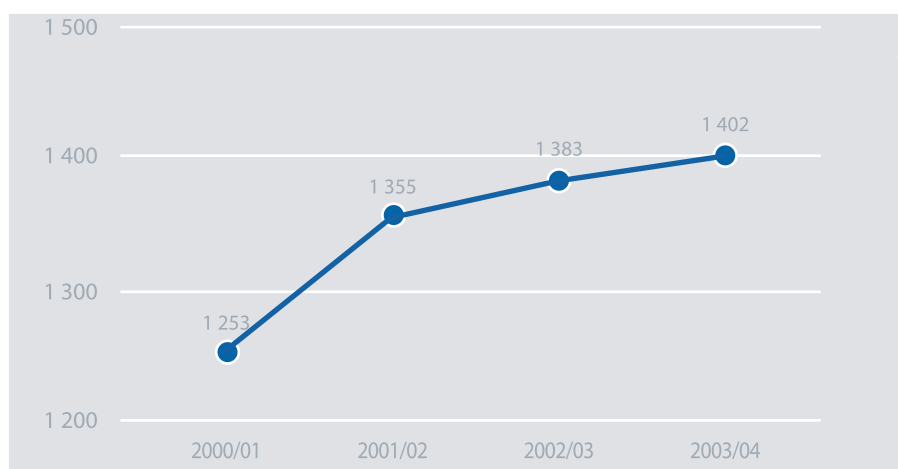
La diffusion de trois matchs par journée de championnat sur Canal + Premium et TPS (*) depuis la saison 2000-2001 a contribué à l'augmentation de l'audience globale de la Ligue 1.



● Audiences moyennes des matchs de Ligue 1 diffusés sur Canal + (choix 1 + choix 3) (en milliers de personnes)

* TPS diffuse le match de deuxième choix pour chacune des journées depuis la saison 1999/00.

En outre, depuis la mise en place de ces trois diffusions en 2000-2001, l'audience de la plus grosse affiche de chaque journée (choix 1) a progressé de 12% et celle du second match de Canal + (choix 3) de 7%.



● Audiences moyennes des matchs de Ligue 1 du choix 1 (en milliers de personnes)

En 2003-2004, le match de choix 1 a ainsi gagné 6% d'audience. Chaque journée, les retransmissions sur Canal + regroupaient donc 2,8 millions de téléspectateurs en 2003-2004, soit 105 millions de téléspectateurs en cumulé sur la saison, en hausse de 2,8% par rapport à 2002-2003.

105 MILLIONS DE
TÉLÉSPECTATEURS EN
CUMULÉ SUR CANAL +
EN 2003-2004

DES AUDIENCES POUR
LE MATCH DE CHOIX 1
EN PROGRESSION DE 12%
EN TROIS ANS

« Vous êtes supporters, nous aussi »

La Ligue de Football Professionnel est l'organisateur du grand spectacle du football professionnel. Elle travaille donc chaque jour pour offrir aux supporters le meilleur spectacle possible et partager avec eux encore plus de passion et d'émotion.

Au travers de sa communication du slogan « vous êtes supporters, nous aussi » et de ses spots de télévision - la LFP souhaite afficher son engagement.



Ligue 2

ST ETIENNE ET CAEN RETROUVENT LA LIGUE 1, ISTRES ACCÈDE À L'ÉLITE POUR LA PREMIÈRE FOIS DE SON HISTOIRE



L'ASSE retrouve la Ligue 1

Les Verts et leur public exceptionnel (moyenne de 21.898 spectateurs sur 2003-2004) sont de retour en Ligue 1. Les champions de Ligue 2 sont accompagnés du Stade Malherbe de Caen, qui retrouve l'élite après sept saisons passées en Ligue 2, et du FC Istres qui y accède pour la première fois de son histoire. 860 buts sont marqués au cours de la saison contre 757 en 2002-2003. La compétition est particulièrement relevée comme le montrent les performances des clubs dans les coupes nationales.



| EQUIPE | Pts | J | G | N | P | p | c | Diff. |
|---------------|-----|----|----|----|----|----|----|-------|
| St-Etienne | 73 | 38 | 22 | 7 | 9 | 44 | 29 | + 15 |
| Caen | 71 | 38 | 20 | 11 | 7 | 56 | 31 | + 25 |
| Istres | 66 | 38 | 19 | 9 | 10 | 44 | 26 | + 18 |
| Lorient | 61 | 38 | 17 | 10 | 11 | 57 | 45 | + 12 |
| Sedan | 60 | 38 | 15 | 15 | 8 | 42 | 31 | + 11 |
| Nancy | 55 | 38 | 14 | 13 | 11 | 45 | 36 | + 9 |
| Le Havre | 55 | 38 | 15 | 10 | 13 | 44 | 46 | - 2 |
| Niort | 53 | 38 | 13 | 14 | 11 | 47 | 44 | + 3 |
| Amiens | 53 | 38 | 15 | 8 | 15 | 43 | 45 | - 2 |
| Troyes | 52 | 38 | 13 | 13 | 12 | 43 | 48 | - 5 |
| Châteauroux | 49 | 38 | 13 | 10 | 15 | 44 | 49 | - 5 |
| Créteil | 45 | 38 | 10 | 15 | 13 | 41 | 47 | - 6 |
| Angers | 45 | 38 | 11 | 12 | 15 | 36 | 43 | - 7 |
| Clermont Foot | 44 | 38 | 9 | 17 | 12 | 36 | 48 | - 12 |
| Grenoble | 43 | 38 | 9 | 16 | 13 | 38 | 43 | - 5 |
| Gueugnon | 42 | 38 | 9 | 15 | 14 | 40 | 43 | - 3 |
| Laval | 42 | 38 | 10 | 12 | 16 | 51 | 55 | - 4 |
| Valence | 40 | 38 | 9 | 13 | 16 | 45 | 56 | - 11 |
| Besançon | 38 | 38 | 8 | 14 | 16 | 37 | 45 | - 8 |
| Rouen | 29 | 38 | 5 | 14 | 19 | 27 | 50 | - 23 |

Classement des buteurs

| | | | |
|----|--------------------|----------|---------|
| 1. | David Suarez | Amiens | 17 buts |
| 2. | Laurent Dufresne | Nancy | 16 buts |
| 3. | Bertrand Fayolle | Valence | 15 buts |
| | Guilherme Mauricio | Laval | 15 buts |
| 5. | Hervé Bugnet | Le Havre | 13 buts |

Suivi de la santé des joueurs

Deux actions majeures ont été amorcées lors de la saison 2003-2004 en terme de suivi des joueurs de Ligue 1 et Ligue 2.

Le 30 avril 2004, la LFP décidait la mise en place de deux examens biologiques par saison pour l'ensemble des joueurs professionnels. Sous la direction du Professeur Pierre Rochcongar, un vaste projet de centralisation des données provenant (anonymement) de ces examens doit permettre de mener une étude scientifique sur la santé des joueurs du championnat de France. Cette étude pourra être croisée avec des données de matchs (qualité du terrain, temps...) afin de cerner au mieux la physiologie des joueurs professionnels. Chaque club sera prochainement équipé du logiciel permettant de centraliser toutes ces données.

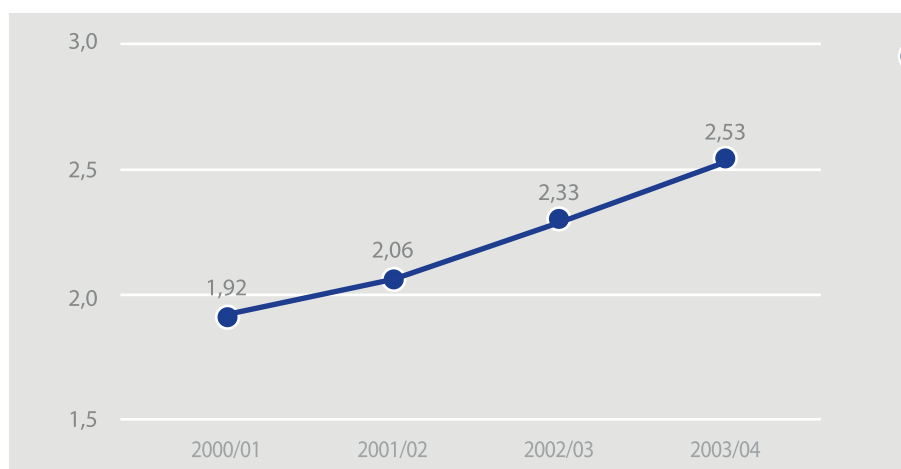
Le deuxième axe de travail consiste en l'élaboration d'un cahier des charges pour la sécurité médicale aux abords du terrain (matériel d'urgence...).



DES AFFLUENCES EN CONSTANTE PROGRESSION POUR LA LIGUE 2 DEPUIS 2000-2001

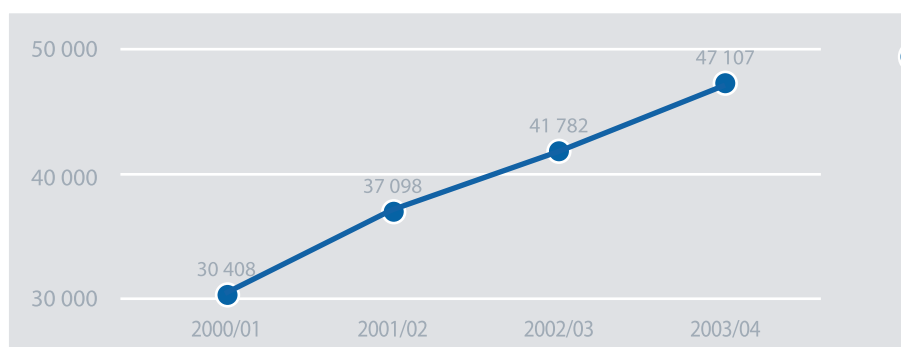


Affluences et abonnés



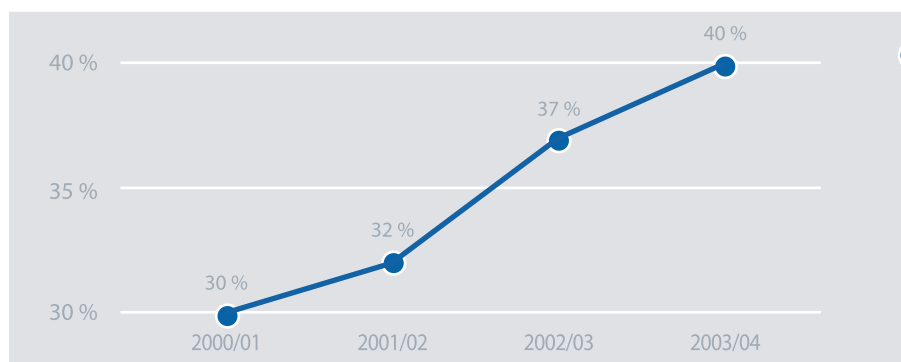
- Evolution de l'affluence totale de Ligue 2 (en millions de personnes)

Les affluences de la Ligue 2 sont en constante progression depuis 2000-2001, affichant une augmentation de 31,5% en trois ans (+8,6% par rapport à 2002-2003).



- Nombre d'abonnés en Ligue 2

Sur la même période de trois ans, le nombre des abonnés a connu une progression record de 55% (+13% pour 2003-2004).



- Taux de remplissage

Le taux de remplissage des stades de Ligue 2 est passé dans le même temps de 30 à 40%.

St Etienne, Caen et Sedan composent le podium de la Ligue 2 tant au niveau des affluences que du nombre d'abonnés.

Amiens arrive en tête en matière de taux de remplissage, devançant St Etienne et Clermont.

Abonnés

| | | | |
|-----|-------------|-------|---------|
| 1. | St-Etienne | 6 926 | - 0,5 % |
| 2. | Sedan | 5 533 | NA |
| 3. | Caen | 5 322 | +4,8 % |
| 4. | Amiens | 3 835 | +9,7 % |
| 5. | Lorient | 3 829 | - 9,2 % |
| 6. | Clermont | 3 583 | NA |
| 7. | Troyes | 3 403 | NA |
| 8. | Châteauroux | 2 395 | +28,2 % |
| 9. | Le Havre | 2 321 | NA |
| 10. | Nancy | 1 718 | - 8,3 % |
| 11. | Rouen | 1 626 | NA |
| 12. | Grenoble | 1 573 | - 1,9 % |
| 13. | Niort | 1 201 | - 1,7 % |
| 14. | Angers | 1 041 | NA |
| 15. | Valence | 819 | +21,2 % |
| 16. | Laval | 786 | +1,9 % |
| 17. | Besançon | 578 | NA |
| 18. | Gueugnon | 548 | +16,8 % |
| 19. | Créteil | 55 | 0 % |
| 20. | Istres | 15 | +68,1 % |

Taux de remplissage

| | | | |
|-----|-------------|------|--------|
| 1. | Amiens | 66 % | +13 % |
| 2. | St-Etienne | 61 % | +47 % |
| 3. | Clermont | 58 % | - 8 % |
| 4. | Caen | 55 % | +32 % |
| 5. | Rouen | 54 % | NA |
| 6. | Le Havre | 50 % | NA |
| 7. | Lorient | 46 % | +2 % |
| 8. | Grenoble | 44 % | +1 % |
| 9. | Troyes | 43 % | NA |
| 10. | Sedan | 41 % | NA |
| 11. | Niort | 41 % | +3 % |
| 12. | Châteauroux | 38 % | - 9 % |
| 13. | Besançon | 34 % | NA |
| 14. | Angers | 32 % | NA |
| 15. | Nancy | 31 % | +13 % |
| 16. | Gueugnon | 28 % | +25 % |
| 17. | Laval | 22 % | +11 % |
| 18. | Créteil | 20 % | - 8 % |
| 19. | Valence | 19 % | - 20 % |
| 20. | Istres | 15 % | +22 % |

Affluences moyennes

| | | | |
|-----|-------------|--------|--------|
| 1. | St-Etienne | 21 898 | +13 % |
| 2. | Caen | 12 636 | NA |
| 3. | Sedan | 9 910 | NA |
| 4. | Le Havre | 8 227 | +32 % |
| 5. | Lorient | 7 951 | - 9 % |
| 6. | Amiens | 7 843 | - 2 % |
| 7. | Châteauroux | 6 540 | - 8 % |
| 8. | Nancy | 6 318 | +1 % |
| 9. | Troyes | 6 260 | +25 % |
| 10. | Clermont | 6 156 | +22 % |
| 11. | Rouen | 5 999 | +11 % |
| 12. | Angers | 5 409 | NA |
| 13. | Grenoble | 5 203 | +3 % |
| 14. | Niort | 4 467 | +13 % |
| 15. | Gueugnon | 3 874 | +3 % |
| 16. | Laval | 3 846 | NA |
| 17. | Besançon | 3 573 | +47 % |
| 18. | Valence | 2 888 | NA |
| 19. | Istres | 2 103 | NA |
| 20. | Créteil | 1 985 | - 20 % |

Accueil et sécurité

La LFP mène de nombreuses actions afin d'améliorer l'accueil et la sécurité au sein des stades.

La Commission des Stades assiste les clubs et les collectivités dans leurs démarches de modernisation des enceintes. L'action de la LFP a pour but de faciliter la mise en place de projets permettant d'offrir un meilleur confort et une plus grande qualité d'accueil au public. La Commission des Stades joue un rôle de conseil et de facilitateur.

La LFP joue aussi un rôle dans la formation des directeurs de la sécurité de chaque club et favorise le développement des synergies entre les responsables.

Couverture TV

La couverture TV de la Ligue 2 était composée en 2003-2004 d'un match en direct à chaque journée diffusé sur Eurosport et de résumés sur Téléfoot et Jour de foot. L'exposition de la compétition est renforcée en 2004-2005 avec deux matches diffusés en direct par Eurosport, dont un le lundi soir, suivi d'un magazine dédié. L'identité de la Ligue 2 est aussi renforcée par la mise en place de la journée du vendredi, qui multiplie les retombées médias. Cette évolution pose néanmoins certains problèmes, notamment pour les supporters, et donnera donc lieu à un bilan complet en fin de saison.

Coupe de la Ligue et Trophée des Champions



Coupe de la Ligue

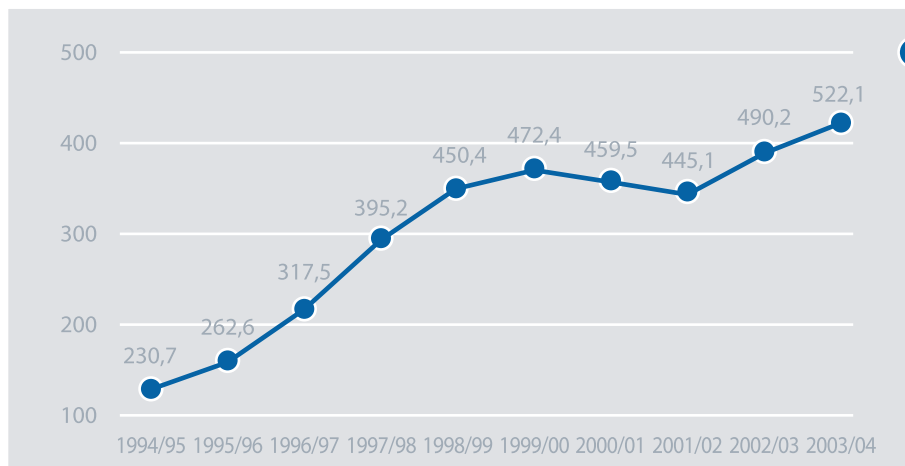
78 409 spectateurs ont assisté le 17 avril 2004, au Stade de France, à la conquête par le FC Sochaux Montbéliard de sa première Coupe de la Ligue aux dépens du FC Nantes Atlantique, à l'issue de la séance de tirs aux buts.

Sochaux est le dixième lauréat d'une épreuve arrivée à maturité : palmarès prestigieux, partenaires fidèles, audiences consolidées, affluences en progression.

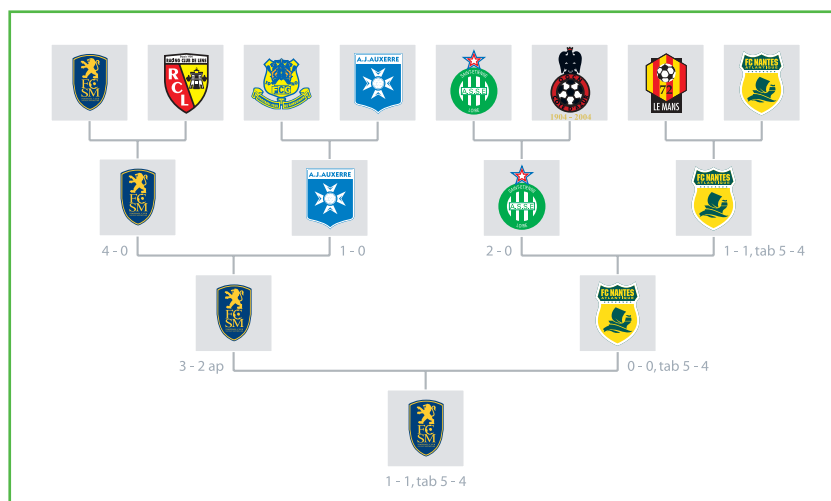
La Coupe de la Ligue a ainsi plus que doublé le nombre de ses spectateurs par rapport à la première édition, regroupant pour la première fois plus de 500 000 spectateurs en 2003-2004.

LE FC SOCHAUX
VAINQUEUR D'UNE
COUPE DE LA LIGUE
TOUJOURS PLUS SUIVIE





Evolution de l'affluence totale des matchs de Coupe de la Ligue (en milliers de personnes)



Le marketing de la Coupe de la Ligue

La stratégie marketing de la compétition a été récompensée le 7 février 2005 par le trophée d'or des Trophées Sporsora annuels du marketing sportif dans la catégorie « organisateur d'événements sportifs » : trophée moderne et original, ballon spécifique, habillage des stades et des retransmissions télévisuelles, diffusions nationales et, depuis 2004-2005, régionales (soirées « à chaque région son match » utilisant la souplesse et la profondeur du double réseau France 2 / France 3).

La LFP en action

Trophée des Champions

Le Trophée des Champions oppose le champion de France au vainqueur de la Coupe de France et marque traditionnellement l'ouverture de la saison.

Le 31 juillet 2004, sur le terrain de l'AS Cannes, l'Olympique Lyonnais a ainsi dominé le PSG à l'issue de la séance des tirs aux buts (1-1; 7 tab à 6), pour la neuvième édition du Trophée des Champions.

Les coupes d'Europe

Ligue des Champions

Les clubs français ont réussi des performances exceptionnelles en Coupe d'Europe.

L'Olympique Lyonnais se hisse jusqu'en quart de finales de la Ligue des Champions et l'AS Monaco réussit l'exploit d'atteindre la finale, après avoir éliminé successivement le Real Madrid et Chelsea, et ne s'incline que face au FC Porto.

Coupe UEFA

Les clubs français se font également remarquer en Coupe UEFA : les Girondins de Bordeaux accèdent aux quart de finale tandis que l'Olympique de Marseille signe un fabuleux parcours, éliminant successivement Liverpool, l'Inter de Milan et Newcastle, avant d'être battu en finale par le FC Valence.

Indice UEFA

Grâce aux performances de ses clubs, la France occupe la deuxième place à l'indice UEFA pour la saison 2003-2004, uniquement devancée par l'Espagne.



MONACO ET MARSEILLE FINALISTES DE LA LIGUE DES CHAMPIONS ET DE LA COUPE DE L'UEFA. UNE PERFORMANCE D'ENSEMBLE PLAÇANT LA FRANCE À LA DEUXIÈME PLACE DE L'INDICE UEFA POUR LA SAISON 2003-2004

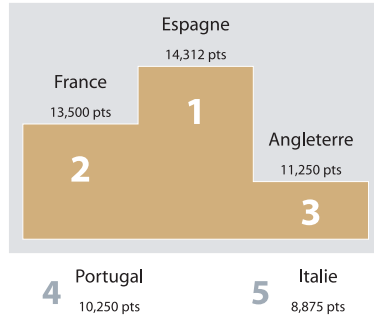
Ligue des Champions

| | |
|-----------|----------------------|
| Lyon | 1/4 Finale |
| Monaco | Finaliste |
| Marseille | 1 ^e Phase |

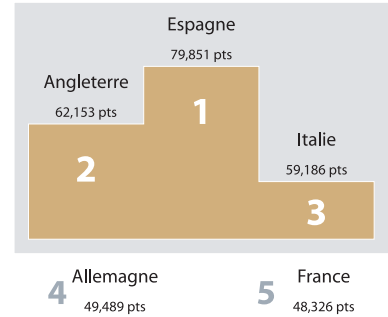
UEFA

| | |
|-----------|---------------------|
| Bordeaux | 1/4 Finale |
| Sochaux | 2 ^e Tour |
| Auxerre | 1/8 Finale |
| Lens | 2 ^e Tour |
| Marseille | Finaliste |

Classement UEFA saison 2003-2004



Classement UEFA de 1999 à 2004





Une situation financière transparente et en net redressement

2

La transparence des comptes des clubs

Pour la deuxième saison consécutive, afin d'assurer une meilleure information et une plus grande transparence sur la situation financière du football professionnel français, les bilans et les comptes de résultats des clubs volontaires sont donnés en annexe du rapport financier de la DNCG.

Cet effort de transparence apparaît désormais incontournable, et est effectué maintenant par 80% des clubs de Ligue 1 et l'intégralité des clubs de Ligue 2.

Une situation financière en net redressement

La saison 2003-2004, saison de transition et de rigueur, est marquée par un net redressement de la situation financière des comptes des clubs tant en Ligue 1 qu'en Ligue 2.

Les résultats de la Ligue 1

La Ligue 1 a dégagé un résultat d'exploitation en amélioration de près de 50%, et un résultat net en amélioration de plus de 75% par rapport à la saison précédente, avec une perte nette ramenée à 35,9 millions d'euros contre 151,2 millions d'euros.

LA LIGUE 1 A DÉGAGÉ
UN RÉSULTAT NET EN
AMÉLIORATION DE PLUS
DE 75 % PAR RAPPORT
À LA SAISON PRÉCÉDENTE

L'amélioration globale de la situation des comptes résulte principalement, malgré le maintien d'une masse salariale à un niveau élevé et une baisse des produits d'exploitation de près de 35 millions d'euros due à l'interruption de contrats TV individuels :

- du spectaculaire retour à une situation bénéficiaire de la contribution mutation (+ 17,9 millions d'euros contre - 100,2 millions d'euros la saison précédente) qui était largement déficitaire au cours des trois dernières saisons du fait du poids des amortissements des achats de joueurs et de la forte contraction du marché des transferts.

Au sein de la contribution mutation, la balance des transferts (indemnités reçues - indemnités versées) redevient largement positive, à + 91,8 millions d'euros. Les ventes de joueurs ont en effet été multipliées par deux, alors que les achats de joueurs sont restés stables.

- de la poursuite des engagements financiers de certains actionnaires à la fois sous la forme d'abandons de comptes courants et d'augmentations de capital. Le résultat exceptionnel qui comptabilise notamment les abandons de comptes courants, est positif de 56 millions d'euros contre 20 millions d'euros la saison précédente, entraînant ainsi une amélioration du résultat net.

Les résultats de la Ligue 2

La Ligue 2 a dégagé un résultat d'exploitation en amélioration de près de 60 %, et un résultat net en amélioration de près de 50 % par rapport à la saison précédente, avec une perte nette ramenée à 8 millions d'euros contre 15,8 millions d'euros.

LA LIGUE 2 A DÉGAGÉ UN RÉSULTAT NET EN AMÉLIORATION DE PRÈS DE 50 % PAR RAPPORT À LA SAISON PRÉCÉDENTE

La Ligue de Football Professionnel

Dans le cadre de sa mission de service public, la LFP :

- organise, gère et régleme le football professionnel,
- finance toutes opérations ou actions aptes à développer les ressources du football dans le but d'en assurer la promotion,
- applique les sanctions,
- et assure la défense des intérêts matériels et moraux du football professionnel.

Pour remplir ses missions, la LFP emploie 48 personnes de manière permanente et s'appuie sur 75 délégués bénévoles et 13 commissions permanentes regroupant 150 bénévoles.

En 2003-2004, le chiffre d'affaires de la LFP s'est élevé à 437 millions d'euros. 86,6% de ce montant étaient reversés aux clubs. Les autres emplois de ces produits sont : la taxe Buffet pour 3,6%, les charges conventionnelles (football amateur et familles) pour 3,6%, les frais d'organisation sportive et de structure pour 4,9% et les résultats (résultat financier, exceptionnel, IS, résultat net) pour 1,3%.

L'amélioration globale de la situation des comptes résulte principalement, malgré le maintien d'une masse salariale à un niveau élevé :

- d'une légère hausse des produits (+ 2 millions d'euros) et d'une légère baisse des charges (- 3 millions d'euros),
- d'une forte amélioration de la contribution mutation qui progresse de 50 % à 15,5 millions d'euros, liée à la hausse des ventes de joueurs et à la poursuite de la baisse du coût des amortissements des transferts des années précédentes.

Quant à la balance des transferts (indemnités reçues – indemnités versées) elle reste traditionnellement toujours largement positive en Ligue 2.

Observations sur les bilans de la Ligue 1 et de la Ligue 2

Les charges à répartir (indemnités de mutation restant à amortir) sont en baisse significative en Ligue 1 et en Ligue 2. Cette baisse est liée la forte diminution des investissements joueurs depuis trois saisons.

Les capitaux propres sont toujours positifs pour la septième saison consécutive, à hauteur de 139,3 millions d'euros en Ligue 1 (en hausse de près de 50 %), et à hauteur de 5,2 millions d'euros en Ligue 2 (stable).

Perspectives économiques

L'amélioration constatée sur la saison 2003-2004 devrait se poursuivre sur la saison 2004-2005 actuellement en cours, du fait de la poursuite de la maîtrise globale des charges d'exploitation, de la hausse des revenus télévisuels des clubs, et des réformes législatives structurelles déjà intervenues dans les conditions d'exploitation juridique et fiscale des clubs.

Enfin, l'engagement actuel des actionnaires a besoin, pour perdurer, de visibilité et d'un dispositif permettant d'assurer une concurrence loyale au niveau européen.



Un modèle de développement équilibré et solidaire

3

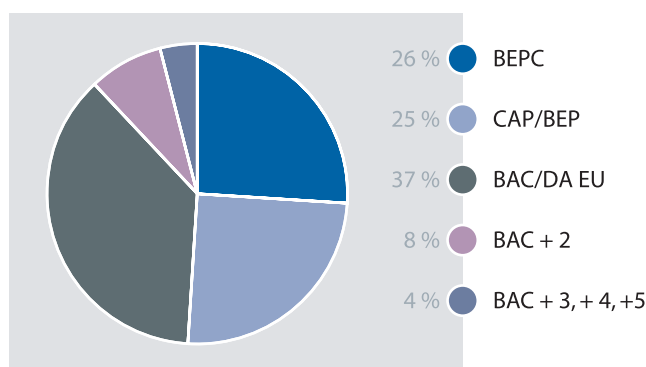
La LFP travaille constamment dans un double objectif de compétitivité et de solidarité.

Le développement du football professionnel français, qui repose sur un modèle reconnu en matière de formation, vise à prolonger les victoires enregistrées sur la scène européenne en 2003-2004, tout en conservant la solidarité entre clubs. A cette solidarité, vient aussi s'ajouter une solidarité du football professionnel vis-à-vis du football amateur et des autres disciplines sportives, qui vient renforcer une contribution fiscale et sociale des clubs professionnels déjà très forte.

Un acteur majeur de la formation

Le football français est réputé à travers le monde pour son savoir-faire en matière de formation. La formation à la française repose sur une certaine philosophie : on forme, certes, un sportif, mais aussi et surtout un homme, qui doit être préparé, avec son bagage intellectuel et moral, aux aléas de la vie. Les clubs professionnels, pour être titulaires d'un centre de formation, doivent ainsi recevoir l'agrément du Ministère des Sports et l'habilitation de la Commission Nationale Paritaire de la CCNMF (Convention Collective Nationale des Métiers du Football). Les clubs se trouvent dans l'obligation de respecter un cahier des charges strict, garantissant un niveau adéquat d'encadrement et d'infrastructures, tant sur le plan sportif que scolaire.

Un footballeur sur deux est bachelier



Source : Profession Football - n° 35 - UCPF

On dénombre actuellement 33 centres de formation qui accueillent en 2003-2004 près de 900 joueurs sous contrat.

Ces structures mènent des efforts considérables pour pousser les jeunes vers des formations valorisées lors de leurs sorties des centres de formations pour les moins chanceux ou après leurs carrières pour les autres. Aujourd'hui, grâce à cette action, un footballeur professionnel sur deux est bachelier.

La LFP met également à disposition, à travers sa Commission Sociale et d'Aide à la Reconversion, des fonds pour financer les projets de formation des joueurs.

« Europe Sports Reconversion » (ESR), créé à l'initiative de syndicats de joueurs, représente également un cadre pour l'aide à la reconversion. Cet organisme permet de bénéficier d'accords notamment avec le CREPS de Nantes ou la faculté de Lyon et de suivre des formations à distance.



Une solidarité forte entre les clubs

La réussite des championnats professionnels français repose sur la volonté des clubs de préserver entre eux des liens de solidarité garantissant à chacun les moyens de participer équitablement à la compétition, tout en récompensant les plus performants.

Répartition des droits TV - Ligue 1

| | |
|-------------------------------|--------|
| Part fixe | 50,0 % |
| Classement sportif | |
| Saison en cours | 25,0 % |
| 5 dernières saisons révolues* | 5,0 % |
| Passages TV | |
| Saison en cours | 15,0 % |
| 5 dernières saisons révolues* | 5,0 % |

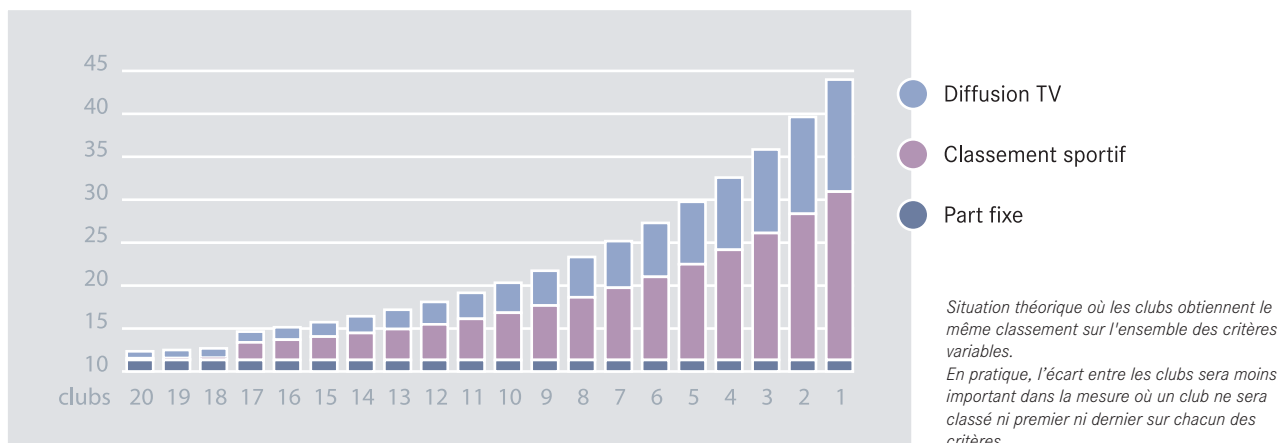
* Classement connu avant le début de la saison

La LFP permet cette solidarité à travers la répartition des droits TV. Suite au résultat de l'appel d'offres sur les droits TV, une nouvelle répartition a été définie sur proposition de la Commission Marketing de la LFP. Cette répartition maintient globalement les principes de la « charte 2002 des clubs » en matière de répartition Ligue 1 / Ligue 2 (81% / 19%), de répartition au sein de la Ligue 1 (50% à parts égales, 30% à la performance sportive et 20% à la notoriété) et de la Ligue 2 (90% à parts égales et 10% au variable).

La nouvelle répartition intègre cependant certaines nouveautés. Pour la répartition Ligue 1 / Ligue 2, 100 millions d'euros seront affectés chaque saison sur la seule Ligue 1. En matière de répartition au sein même de la Ligue 1, un critère de performance sportive sur 5 saisons

révolues est intégré pour 5% du solde total Ligue 1 à répartir. De plus, pour chaque critère, les clubs les mieux classés sont récompensés significativement (échelles exponentielles).

Les critères variables qui régiront la répartition au sein de la Ligue 2 restent à définir. Néanmoins, ils devraient, aux côtés de critères sur la performance sportive et la notoriété, intégrer un critère sur la « formation ». Cette mesure qui constituerait une innovation au plan mondial témoignerait de la volonté de voir la Ligue 2 remplir toujours plus un rôle décisif en matière d'éclosion des jeunes joueurs.



UNE CONTRIBUTION FISCALE ET SOCIALE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL S'ÉLEVANT À 369 MILLIONS D'EUROS EN 2003-2004

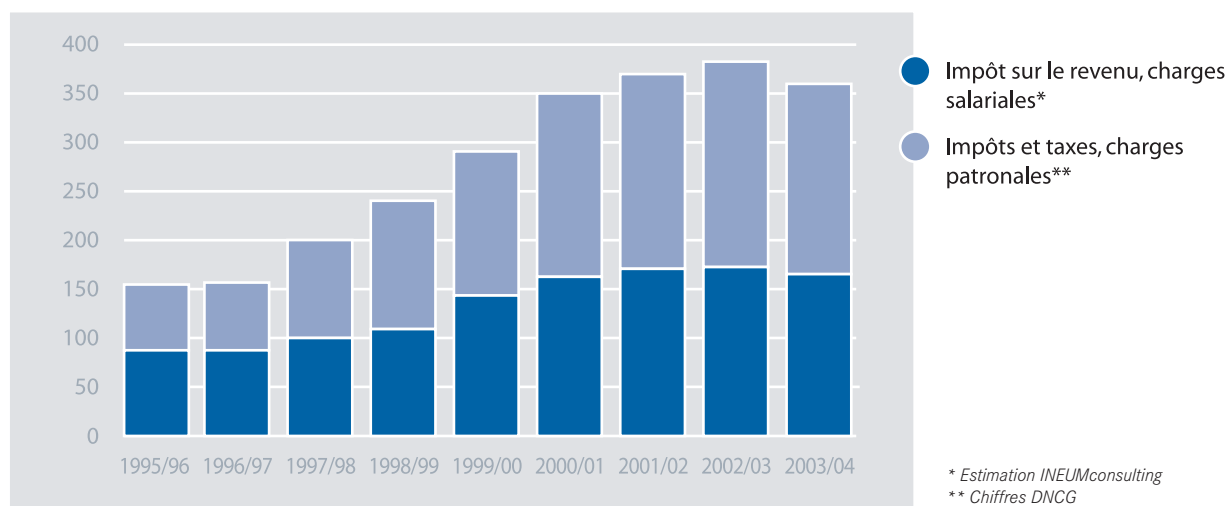
Une contribution fiscale et sociale toujours plus forte

La croissance du chiffre d'affaires du football professionnel et des masses salariales des clubs s'est accompagnée d'une croissance considérable de la contribution fiscale du football professionnel.

En 2003-2004, les clubs ont versé 42 millions d'euros en impôts et taxes (taxe sur les salaires, formation continue, taxe d'apprentissage, effort construction, taxe professionnelle) et 131 millions d'euros en charges sociales.

INEUMconsulting estime que les salariés ont eux contribué à hauteur de 56 millions d'euros au titre des charges salariales et 140 millions d'euros au titre de l'impôt sur le revenu.

En sept ans, la contribution fiscale du football professionnel a été multipliée par 2,3.

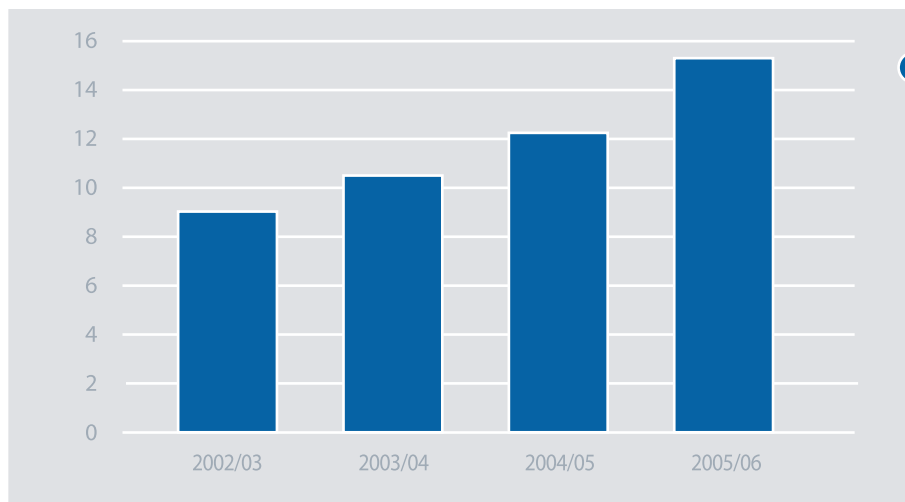


UN SOUTIEN ANNUEL AU FOOTBALL AMATEUR DE 21,5 MILLIONS D'EUROS EN 2003-2004 QUI ATTEINDRA 26 MILLIONS EN 2005-2006

La solidarité vis à vis du football amateur

Si sa contribution fiscale est toujours plus forte, le football professionnel est également toujours plus solidaire du football amateur.

Le protocole entre la LFP et la Fédération Française de Football (FFF) établit le montant de l'aide au développement du football amateur à 10,7 millions d'euros en 2003-2004 (au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement). Cette aide s'élèvera à 12,2 millions d'euros en 2004-2005 puis à 15,2 millions d'euros annuels à partir de 2005-2006.



● Montant de l'aide versée au titre du fonds d'aide à l'investissement

A ces montants, vient s'ajouter une contribution annuelle d'environ 4 millions d'euros versée par la LFP au titre des levers de rideau, du Championnat national, de l'Institut National de Formation (INF Clairefontaine) et du financement des centres de pré-formation.

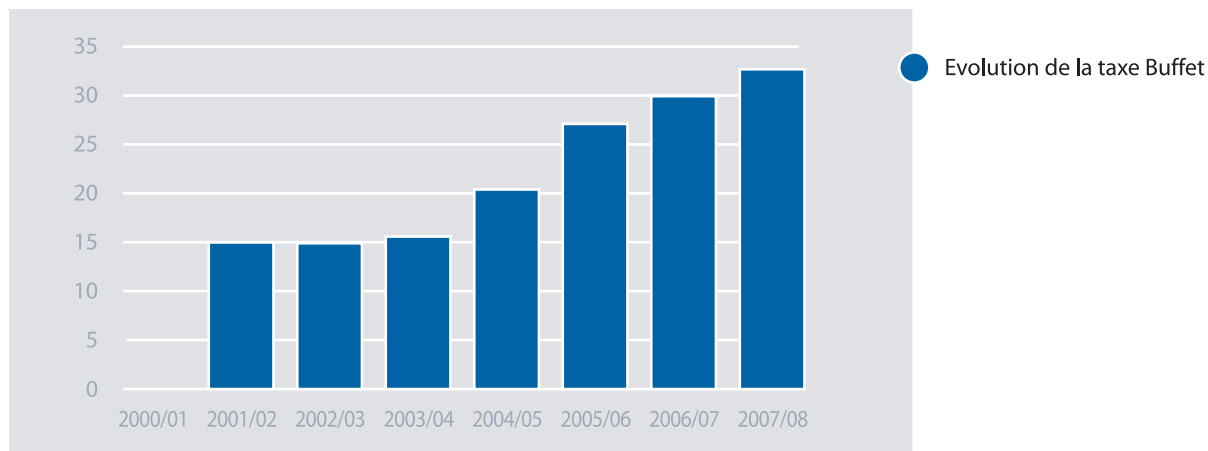
Les clubs professionnels soutiennent également à leur niveau le football amateur. En 2003-2004, ils ont ainsi versé 2 millions d'euros au titre des indemnités de pré-formation et 4,8 millions d'euros de redevances aux associations supports pour l'utilisation des marques, logos et signes distinctifs.

UN SOUTIEN ANNUEL DE 15 MILLIONS D'EUROS AUX AUTRES DISCIPLINES SPORTIVES, QUI ATTEINDRA 30 MILLIONS EN 2006-2007

Le soutien financier aux autres disciplines sportives

La contribution de la LFP au Fonds National pour le Développement du Sport (qui soutient financièrement de





nombreuses disciplines sportives et disparaîtra sous sa forme actuelle en 2006 au profit d'un établissement public dénommé « Centre national de développement du sport » s'élevait pour sa part à 15,7 millions d'euros en 2003-2004 (cette contribution – la "taxe Buffet" – a été fixée par la loi à 5% des droits de retransmission télévisée). Ce montant atteindra plus de 30 millions d'euros en 2006-2007 sous l'effet du nouveau contrat TV.

UN ENGAGEMENT DE LA LFP ET DES CLUBS POUR DES VALEURS DE FAIR-PLAY ET POUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, UNE ACTION SOLIDAIRE POUR DE GRANDES CAUSES



De nombreuses actions citoyennes

La LFP est soucieuse de promouvoir le rôle citoyen du football professionnel.

La LFP participe ainsi chaque année au Téléthon (don de 50.000 euros en 2004), dont elle est l'un des fondateurs. Elle a également souhaité s'associer à l'élan de solidarité vis-à-vis des sinistrés du tsunami en Asie du Sud-Est, en versant, avec les clubs, une contribution globale de 1 million d'euros dans le cadre du mouvement de solidarité organisé par le Ministre des Sports Jean-François Lamour.

En décembre dernier, le Conseil d'Administration de la LFP a adopté une charte contre le racisme pour lutter à son niveau contre ce fléau.

Dans le cadre du Prix du Fair-Play, avec le soutien de la FFF, du Conseil National de l'Éthique, de l'Union des Clubs Professionnels de Football (UCPF), de l'Union Nationale des Footballeurs Professionnels (UNFP), de l'Union Nationale des Éducateurs et Cadres Techniques du Football Français (UNECATEF), de l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair Play (AFSVFP) et de « Touche pas à mon sport », la LFP récompense les attitudes fair-play des joueurs, entraîneurs, clubs,

présidents, supporters... Le prix du fair-play est ainsi décerné chaque mois, donnant lieu à la fin de la saison à l'attribution du prix du Fair-Play de l'année.

Par ailleurs, les clubs, dans le cadre du Challenge Officiel du Fair-Play organisé conjointement par la LFP et l'UCPF, reversent à des projets associatifs les montants des amendes collectées tout au long de la saison. Depuis 1995, près de 1 million d'euros a été ainsi versé. A titre d'exemples, on peut citer le soutien à ESR, organisme de formation des joueurs, à la Croix Rouge internationale pour son programme de lutte contre les mines anti-personnel ou encore l'aide au financement d'un logiciel facilitant l'utilisation de l'ordinateur pour les enfants hospitalisés (Association enfant@l'hopital).



Septembre 2003

Dominique Bijotat

Octobre 2003

Ulrich Ramé

Novembre 2003

Vahid Halilhodzic

Décembre 2003

Loïc Amisse

Janvier 2004

**ASSE - FC Sochaux -
Bertrand Layec**

Février 2004

Daniel Jeandupeux

Mars 2004

Grégory Ursule

Avril 2004

Public du RC Lens

SAISON 2003-2004

Ulrich Ramé



Une nouvelle dynamique en marche

4

Une conjonction de facteurs est aujourd'hui réunie pour lancer une nouvelle dynamique forte, qui doit permettre aux clubs français de rééditer les grandes performances réalisées en Coupe d'Europe en 2003-2004 et au football professionnel de jouer un rôle social toujours plus fort. Les évolutions législatives et le résultat de l'appel d'offres sur les droits TV peuvent permettre au football professionnel français de relever les défis à venir.

Les évolutions législatives

La réflexion approfondie menée au cours des deux dernières années a mobilisé l'ensemble du sport français : des amateurs aux professionnels, des joueurs aux dirigeants, des sports les plus confidentiels aux sports les plus populaires.

La Loi Lamour adoptée le 1er août 2003 représentait une première étape des évolutions nécessaires au football professionnel, intervenant sur plusieurs aspects de la législation sportive, dont notamment la propriété de la marque et des droits télévisuels et radiophoniques. Les droits des retransmissions ont ainsi été cédés aux clubs par l'Assemblée Fédérale de la FFF à l'été 2004 (la commercialisation demeurant centralisée par la LFP).

Dans un deuxième temps, la loi Landrain/Geveaux du 15 décembre 2004 a modifié diverses dispositions relatives au sport professionnel. Elle a repris certaines des réformes les plus urgentes pour prendre en compte la réalité du sport professionnel aujourd'hui : rémunération du droit à l'image collective dans les sports collectifs, suppression du versement de 1% sur les contrats de travail à durée déterminée et levée de l'interdiction absolue de la multipropriété notamment.

La gestion par la LFP de l'appel à candidatures pour les droits TV de la Ligue 1 (saisons 2005-2006 à 2007-2008)

Le législateur, sous l'impulsion du Ministère des Sports, a promulgué en août 2003 une nouvelle Loi sur le sport. Il a notamment donné la possibilité aux fédérations de céder aux clubs professionnels la propriété de tout ou partie des droits d'exploitation des compétitions organisées par les Ligues professionnelles... tout en maintenant une commercialisation centralisée de ces mêmes droits par les Ligues professionnelles dans des « conditions et limites » fixées par Décret.

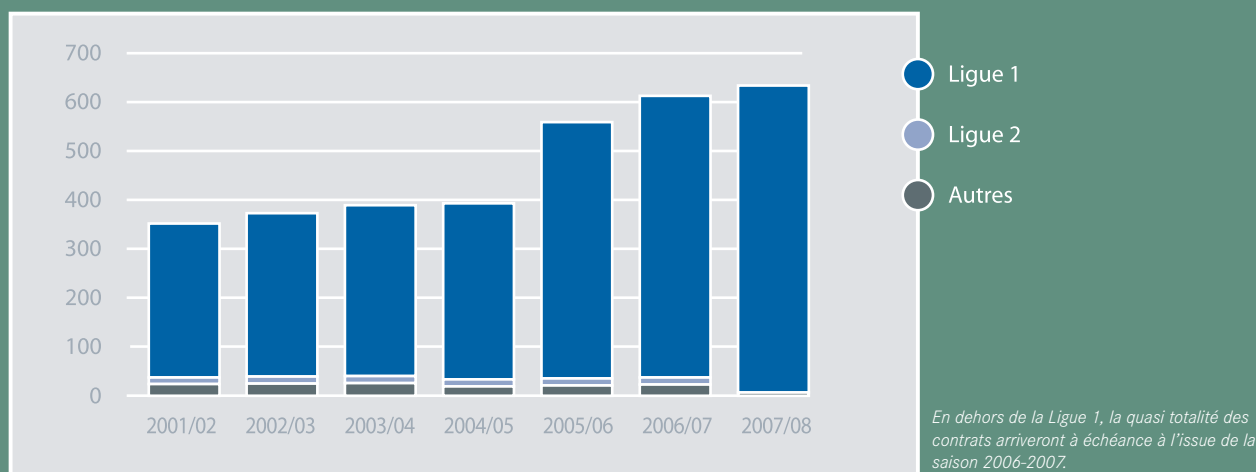
Le Décret, paru le 15 juillet 2004, précise à la fois le périmètre des droits commercialisés par les Ligues (vente du direct, du léger différé et des magazines sur tous les supports de diffusion : télévision, Internet et UMTS notamment), ainsi que les modalités de la commercialisation (appel à candidature, attribution au mieux disant lot par lot, durée maximum de 3 ans). Comme stipulé dans le décret, la LFP et les clubs ont élaboré un Règlement Audiovisuel qui précise, technologie par technologie, le périmètre des droits exploitables individuellement par les clubs. Les principes fondateurs de ce règlement visent à :

- protéger la valeur des droits principaux commercialisés par la Ligue (protection jusqu'à minuit fin de journée de championnat et interdiction pour un opérateur non détenteur des droits LFP de reconstituer un produit concurrent de ceux commercialisés par la LFP)
- permettre aux clubs de développer leurs propres médias (chaînes de clubs ou bloc programme en télévision, site Internet de club) grâce à un délai d'embargo réduit (minuit soir de match) et à la possibilité d'exploiter alors les matches à domicile comme à l'extérieur (principe de réciprocité entre clubs).
- permettre à tout opérateur d'acquérir des images des matchs par extraits ou en intégralité à compter de minuit fin de journée de championnat.

Fort de ce contexte, la LFP a élaboré le cahier des charge de l'appel à candidature avec trois objectifs majeurs : transparence, sécurité juridique et succès commercial.

La LFP a ainsi commencé par recevoir, préalablement à l'élaboration du cahier des charges, tous les opérateurs de télévision qui le souhaitent. Cette approche a permis à chaque opérateur désireux de faire connaître sa position sur les modalités et la procédure imaginées par la LFP.

Une procédure très pointue en deux temps (offre qualitative, puis offre financière), associée à l'élargissement de l'offre en quatre lots distincts (au lieu de trois précédemment) ont permis de mener à terme un processus qui n'a donné lieu à aucune contestation de la part des candidats potentiels et permis le succès commercial que l'on sait.



LE SUCCÈS DE L'APPEL D'OFFRES SUR LES DROITS TV DOIT PERMETTRE DE RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS



Un certain nombre de propositions du Rapport Denis (notamment la création d'une épargne salariale joueurs prenant en compte les spécificités du sport professionnel, le remplacement de la taxe sur les spectacles par une TVA à taux réduit et une évolution de la cotisation accidents du travail) pourraient à l'avenir compléter le dispositif et favoriser un retour à davantage de compétitivité.

Les défis à relever

La LFP et ses clubs ont pour ambition de se hisser sur le podium des meilleurs championnats européens, en renforçant encore l'intérêt du championnat et la compétitivité des clubs au niveau européen. Afin de réussir à s'imposer durablement sur la scène européenne, le football professionnel français doit profiter de la dynamique en marche pour relever certains défis majeurs qui se présentent.

Un des grands défis qui se présente aux clubs français est celui de la formation. Il s'agira au cours des années à venir de maintenir la position de leader

Le développement à l'international de la Ligue 1

La saison 2004-2005 marque une nouvelle ère pour le développement à l'international du championnat de France. La LFP, à l'issue d'un appel d'offre qui a vu concourir les plus grosses agences mondiales, a choisi en juin 2004 de confier pour 4 saisons à TWI, filiale de IMG Mc Cormack en charge des droits audiovisuels, le développement de l'exposition télévisuelle de ses compétitions à l'international.

L'accent est mis sur une politique à long terme qui s'articule autour :

- d'un arbitrage privilégiant le plus souvent sur chaque territoire l'exposition au gain financier court terme
- d'une politique de service aux chaînes étrangères par la livraison d'un produit propre et formaté : signal international de qualité, habillage graphique spécifique dédié, highlights disponibles rapidement et en plusieurs formats de 26 mn ou de 52 mn, transmission aux chaînes étrangères d'informations sur le championnat, les clubs et les joueurs à l'occasion de chaque journée par mail, etc.

En six mois à peine, les premiers résultats sont parlants : la Ligue 1 est désormais diffusée dans plus de 150 pays.



du football français en la matière et de protéger les fruits de cette formation. S'il apparaît intéressant de voir que l'UEFA développe une réflexion en terme de protection de la formation (quotas de joueurs formés au club et dans le pays concerné), il conviendra de la renforcer pour adopter les réponses adéquates.

Les autres défis sont principalement économiques.

L'investissement dans les stades apparaît comme un objectif prioritaire pour les saisons à venir. Il doit permettre d'accueillir dans les meilleures conditions possibles tous types de publics au spectacle du football (notamment les femmes et les enfants), et ainsi de voir les affluences et les taux de remplissage des stades poursuivre leur progression. Un partenariat fort entre clubs et collectivités locales doit aussi permettre de développer le rôle et la place du club et du stade dans la vie de la cité.

Les résultats obtenus sur la scène européenne et la qualité du spectacle du Championnat de France doivent également permettre un développement des droits de la Ligue 1 à l'international (voir page précédente), qui peuvent constituer un relais de croissance à moyen terme.

Le maintien du football français au plus haut niveau passera également par des avancées en matière de contrôle de gestion au niveau européen. La LFP est donc particulièrement attentive aux travaux en cours sur le Licensing UEFA.





Vous êtes supporter,
nous aussi.

Ligue de Football Professionnel

6, rue Léo Delibes
75116 Paris
Tél. : 01 53 65 38 00

www.footpro.fr